

Il est possible d'exercer la médecine sans numéro Inami

■ De nombreuses possibilités existent, mais elles ne satisfont pas les étudiants.

La rentrée académique se rapproche, les secondes sessions se poursuivent, et les étudiants en médecine attendent. D'ici la mi-septembre cependant, ils pourraient obtenir une réponse de la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) et du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS). Les équipes des deux cabinets travaillent main dans la main, assurent-elles, pour trouver une solution à la crise du *numerus clausus* qui a repris et qui plonge de très nombreux étudiants en médecine dans l'incertitude (voir notre édition du 13 août).

Pour rappel, ces derniers ne savent pas encore s'ils pourront obtenir un numéro Inami à l'issue de leurs études. Ces numéros, soumis à des quotas fédéraux, sont cependant indispensables

aux médecins afin que leurs prestations puissent être remboursées par les mutuelles.

Vers une médecine non curative

Si un étudiant réussit ses études de médecine mais n'obtient pas ce numéro Inami faute de quotas suffisants, il pourra cependant s'orienter vers des filières qui lui permettront d'exercer dans des conditions décentes, à défaut d'être attractives.

Une de ces filières le plus souvent citées est la médecine légale. Mais la Belgique ne compte plus qu'une vingtaine de médecins légistes, rappelle le professeur Philippe Boxho (ULG). *"Et le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) ne compte ni actualiser les barèmes gelés depuis 2013, ni élargir les rangs."*

D'autres filières existent également dans la médecine non curative. Ainsi, en 2012 (année qui offre les derniers chiffres disponibles), 998 médecins en

Belgique étaient actifs dans le cadre de la médecine du travail. 59 œuvraient dans le cadre de la gestion de données de santé, et près de 1200 médecins avaient rejoint la filière de la médecine d'assurance et de l'expertise médicale.

La grande majorité de ces praticiens avaient obtenu un numéro Inami, mais prestaient bien pour des secteurs au sein desquels ils ne sont pas indispensables.

Une autre possibilité en l'absence de numéros Inami est celle d'aller se spécialiser ou exercer à

l'étranger. Les universités francophones proposent par ailleurs des masters complémentaires en santé publique qui offrent une expertise pour œuvrer à *"l'amélioration des problèmes de santé publique dans les pays en développement"*, précise l'UCL.

Un titre Inami disponible à tous

Une autre piste plus rarement évoquée et pourtant réelle est celle qui est

offerte par le code Inami "000".

Il s'agit d'un titre professionnel de docteur en médecine qui n'est pas soumis à des quotas, et qui est donc distribué à tous les diplômés.

Sans ouvrir la porte aux spécialisations, ce titre permet de réaliser certaines prestations dans le cadre de la consultation, ou du travail dans un hôpital.

Cette possibilité n'est cependant pas très attractive explique Jacques de Toeuf, vice-président de l'Absym (l'Association belge des syndicats médicaux). Même si en 2014 les compétences liées à ce titre ont été élargies, elles n'offrent ni de réelles perspectives de carrières, ni une réelle attractivité financière (les consultations sont par exemple financées à 1,5 euros).

De manière générale, quels que soient les débouchés possibles sans Inami, les étudiants vont dans le même

sens. *"On n'étudie pas 6 ou 7 ans pour faire de la médecine du travail"*, insiste Quentin Lamelyn, président du Ciium, le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine.

998

MEDECINS

En 2012, ils étaient autant à œuvrer dans le cadre de la médecine du travail qui n'impose pas de numéro Inami.